



Châteauroux, le 17/06/2022

COMPTE-RENDU du CTL du 14/06/2022

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, M.LECLERC, Mme DESLANDES, M.AUDEOUD.
Mme DENOUS, secrétaire.
Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, COMBES Marie-Caroline

Le CTL s'est ouvert à 9 H 00.

Une organisation syndicale a abordé en liminaire le « remue-méninges » destiné à recueillir vos préoccupations et vos idées concernant les nouvelles orientations stratégiques de la DGFIP à compter de 2023.

Des réunions, animées par deux membres de l'équipe de direction, se tiendront sur les différents sites, si tant est que suffisamment d'agents se soient inscrits. La Directrice a bien précisé qu'elle serait « désolée » si ces réunions ne rencontraient pas l'engouement escompté.

La Directrice est persuadée de l'intérêt de ces réunions, mais n'est pas en capacité d'affirmer que les problématiques exposées seront prises en compte et résolues par la DG. Selon elle, « 100 % des gagnants du loto ayant tenté leur chance », les agents auraient tout intérêt à participer. Nous nous permettons de rappeler que les chances de gagner au loto sont de 1 sur 19 068 840 ..., en conséquence, la probabilité d'obtenir tout simplement le personnel nécessaire à l'exercice de nos missions, et l'arrêt des restructurations, est plus qu'infime.

Pour nous, la Direction cherche uniquement une justification aux futures restructurations, dont ils ont certainement déjà tracé les grandes lignes.

1°) Approbation du procès-verbal du CTL du 24 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

2°) Mise en place d'une caisse résiduelle pour les paiements en numéraire à Châteauroux

Ce vieux serpent de mer refait surface, puisque la suppression du numéraire se met en place dans la précipitation. En effet, il est prévu, qu'au 1^{er} juillet 2022, plus aucun poste, hormis le SGC de Châteauroux (et encore, que dans des cas très particuliers), n'acceptera d'espèces.

Si nous ne pouvons que constater la montée en puissance des paiements chez les buralistes, il n'en reste pas moins que cela suppose la présence d'un datamatrix sur les factures. Or, à ce jour, les factures du secteur public local n'en sont pas toutes pourvues, la Direction est d'ailleurs dans l'incapacité de nous fournir le nombre de collectivités concernées.

FO-DGFIP a également soulevé le problème des documents émis par les applicatifs DGFIP (délais Amendes et Hélios, par exemple), ce qui a surpris la Direction (à notre grande surprise!).

Autre élément de surprise (mais cette fois-ci, pour nous!) : il serait prévu de transférer le numéraire qui peut exceptionnellement être déposé par les usagers dans les boîtes aux lettres des CDFiP, au SGC de Châteauroux, via la sacoche, sans autre formalité. A notre connaissance, cela ne constitue pas la procédure habituelle de transfert de valeurs.

De plus, que dire de leur communication, puisque seul un communiqué dans la presse locale est prévu ... le jour J !

Là encore, y avait-il urgence à mettre en œuvre cette énième régression du service public ?

FO-DGFIP 36 a bien sûr voté « contre ».

3°) Dossier de présentation Accueils de proximité – Mise à jour au 1^{er} juin 2022

Quand on aime, on ne compte pas ! Levroux et Villedieu viennent rejoindre la cohorte des France Services, ce qui porte le nombre total à 19. Nos collègues des SIP effectuent donc 19 journées de permanences, moitié en présentiel, moitié en visio.

C'est, par exemple, un tiers de l'effectif du SIP de Châteauroux qui est désormais mobilisé en matière d'accueil.

La Direction affirme que tous les services sont en mesure d'assurer toutes ces permanences, y compris pendant les vacances.

C'est toujours plus de nos collègues sur les routes, avec la pollution et les risques inhérents. Là aussi, FO-DGFIP 36 a soulevé le problème de l'assurance automobile des agents utilisant leur véhicule personnel. En effet, certaines assurances ne considèrent pas ces déplacements comme relevant du trajet domicile-travail.

Si certaines assurances ne facturent pas de surcoût, ce n'est pas le cas de toutes. Il convient en tout cas de se renseigner. Ce problème n'avait pas effleuré leurs esprits ...

Une voiture électrique est à partager « en bonne intelligence » entre les agents de Châteauroux assurant les permanences et les CDL basés à Châteauroux. Aucune guerre des services ne sera tolérée !

L'autorisation d'acquisition d'un autre véhicule de ce type pour le sud du département est en attente.

La fiche de travail manquant singulièrement de précisions, malgré la tenue d'un Comité de suivi, en décembre 2021, entre la Directrice et cinq signataires de la Charte, la Direction nous a fourni quelques détails.

Ce seraient environ 500 visites pour les missions DGFIP, soit 6 à 7 % des visites dans les France Services.

Il n'est pas interdit aux usagers SPL de franchir les portes des France Services, mais, dans ce cas, ils n'auront droit qu'à une réorientation de leur demande ou une visio via JITSY (connaissez-vous?).

Il faut quand même noter que la DGFIP ne s'est engagée auprès des élus que jusqu'en 2026 ..., ces engagements seront-ils vraiment tenus avec la fonte des effectifs et la nouvelle feuille de route ?

Là aussi, FO-DGFIP 36 a voté « contre » cet ersatz de service public.

4°) Bilan départemental de la formation professionnelle 2021 et projet de plan local de formation 2022

L'amélioration de la situation sanitaire a permis la reprise de formations en présentiel, à tous les niveaux.

Un nouveau mode de formation a vu le jour : la formation à distance. Même si ce mode peut arranger certains collègues, nous pensons que les formations en présentiel permettent des échanges plus riches avec les collègues et les formateurs.

Le taux de satisfaction des e-formations est, sans surprise, en baisse de 10 points, à 75,40 %. Ce type de formation fait toujours l'objet de beaucoup d'absentéisme, la moitié des e-formations n'ayant pas été réalisées, notamment en ce qui concerne celles à inscription systématique. Sachez qu'il est toujours possible de demander au service de la formation professionnelle une réinscription à une e-formation que vous n'auriez pas eu le temps de suivre.

Tous concours confondus, 11 collègues s'étaient inscrits aux préparations écrites, 4 ont suivi des stages en présentiel, 11 ont participé à des oraux blancs. Le nombre de participants aux concours est en nette hausse, puisque 56 se sont présentés, 12 ont été admissibles, et 8 admis sur liste principale ou complémentaire. Bravo aux lauréats !

L'équipe locale de formateurs est composée de 10 A+, 6 A et 6 B, ce qui a permis la réalisation de 27 sessions de formation.

Cette équipe ne demande qu'à être étoffée ; si vous vous sentez l'âme d'un pédagogue, manifestez-vous et vous serez accueilli à bras ouverts !

Ce sont donc 852 jours de formation qui ont été dispensés à 234 agents, tous grades et missions confondus.

L'ensemble des applications informatiques actuellement utilisées dans le cadre de la formation professionnelle (OCAPI, FLORE, GASEL 2...) seront progressivement remplacées à compter du 1^{er} janvier 2023 par SEM@FOR.

Le plan de formation professionnelle 2022 nous a été présenté pour avis. Il se décompose en 132 formations réparties comme suit :

Vie de l'agent : 31 formations

Gestion fiscale : 31 formations

Contrôle fiscal : 22 formations

Activités foncières : 10 formations

Publicité foncière et enregistrement : 10 formations

Fonction comptable Etat : 6 formations

Secteur public local : 22 formations

FO-DGFIP 36 s'est abstenu dans la mesure où on nous a demandé de nous prononcer, alors que ce plan est déjà arrivé à la moitié de sa réalisation.

5°) Présentation du Plan de Continuité d'Activité

Une pseudo-nouveauté nous a été présentée ; il s'agit du Plan de Continuité d'Activité (PCA). Rappelons qu'un tel plan avait déjà été mis en place bien en amont, en prévision de l'épidémie de grippe H1N1, mais pas mis à jour.

La pandémie de COVID ayant pris notre Administration au dépourvu, et afin d'éviter le chaos dans lequel nous nous sommes trouvés, il a été décidé de mettre en place un PCA qui permettrait, via des grilles d'analyse et des cotations, d'assurer la continuité du service public.

Les missions cotées 3 à 5 étant les plus indispensables, elles devront être effectuées par un nombre minimal d'agents pré-identifiés.

Il reste malgré tout quelques problématiques au niveau informatique qui devront être résolues, en particulier au niveau des serveurs.

En raison du très fort taux d'équipement, et la plupart des missions étant maintenant télétravaillables, nous ne devrions pas nous retrouver à nouveau dans la situation de 2020. Il faudra cependant veiller à la mise à jour, a minima annuellement, de ce PCA, afin d'en assurer l'efficacité maximale.

6°) Exécution du Programme Annuel de Prévention 2021 et présentation du DUERP 2021/2022 et du PAP 2022

Nous allons vous éviter une redite : tout a déjà été longuement exposé dans notre compte-rendu du CHSCT du 9 juin, que vous trouverez sur notre site <https://www.fo-dgfiP-sd.fr/036/>

7°) Tableau de Bord de Veille Sociale 2021

Cet exercice annuel vise à « faire un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence ».

Si ce document permet bien d'identifier les situations et leur évolution (même si, en raison des circonstances, il est difficile de comparer 2020 et 2021), les solutions ne sont jamais apportées aux situations à risques détectées.

C'est ainsi que, sur les 7 indicateurs socles et les 4 indicateurs complémentaires, la plupart restent dégradés, voire très dégradés.

Le taux de couverture des emplois est de 94,44 % seulement.

1 205 jours ont été mis en compte épargne temps en 2021, malgré la baisse des effectifs.

294 écrêtements d'horaires variables ont été constatés, pour un volume d'environ 935 heures. Ces écrêtements concernent 70 personnes et 22 services ; ils vont de 5 minutes à 160 heures (soit un mois de travail gratuit). Il serait grand temps que la Direction prenne le sujet à bras-le-corps.

Le taux de rotation des agents est extrêmement élevé, puisque la DDFiP 36 a connu 52 départs pour 50 arrivées.

Le taux de demandes de mutations non satisfaites est de 40 % (16 demandes).

Conclusion de la Direction : « Le service demeure de qualité, et les résultats obtenus sont très satisfaisants ».

De solution, point ...

8°) Bilan 2021 du télétravail

La situation épidémique, toujours prégnante en 2021, a fait entrer le télétravail dans les mœurs.

A partir du 15 juin 2021, le télétravail pérenne a été mis en place, offrant la possibilité de travailler jusqu'à 3 jours, hors raisons médicales.

En 2021, selon les périodes, le nombre de télétravailleurs a varié entre 77 et 123.

2 refus concernant la quotité de télétravail ont été enregistrés, et ont donné lieu à des recours hiérarchiques. Un arrangement a été trouvé pour ces deux collègues.

A la demande de FO-DGFiP 36, la Direction nous a affirmé que, contrairement à 2021, la quotité de télétravail ne serait pas réduite à 2 jours pendant la période estivale. Cependant, les chefs de service peuvent toujours faire revenir leurs agents pour raison de service.

9°) Plan DGFiP pour l'égalité professionnelle

Le Plan DGFiP pour l'égalité professionnelle se décline en 5 axes :

- Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle
- Lutter contre les stéréotypes de genre pour favoriser la mixité des métiers
- Garantir l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Améliorer la gouvernance pour un déploiement efficace de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il comprend 20 mesures et 56 actions.

14 personnes de la DDFiP sont membres du réseau « FEM & CO », et Mme DENOUS a été désignée comme référente égalité et diversité.

10°) Questions diverses

- PAC NUM : Cette série de 3 auto-évaluations d'une durée prévisible de 45 minutes chacune (plus si manque d'appétence pour le sujet) donnera lieu à votre évaluation en matière numérique, et vous orientera vers des formations adaptées à votre niveau.

Tout ceci n'est pas obligatoire, mais très fortement encouragé au vu de notre environnement de plus en plus dématérialisé.

A ce jour, 122 participants au premier parcours, 84 au second et 50 au troisième.

Vous avez certainement dû recevoir une relance si vous faites partie des retardataires.

- Enquête de satisfaction dans les FS : Une tablette a été mise à disposition du SIP de Châteauroux, afin de recueillir l'avis des usagers par le biais de 5 questions. Aucune donnée nominative n'est demandée, ni pour les usagers, ni pour les agents. Une remontée hebdomadaire sera effectuée par le SIP.

- Mise sous plis électoraux à la Préfecture : Malgré les consignes de la Préfecture, rien n'était prévu au sein de la DGFIP pour compenser la perte horaire des agents. La DDFiP de l'Indre a néanmoins accepté de ne pas pénaliser les agents ayant dû quitter leur bureau avant 16h. Un crédit horaire leur sera attribué sur simple demande au service RH.

- SDIF : La Direction affirme que l'effectif du SDIF a été calibré correctement. Elle reconnaît malgré tout que le stock transféré à la création du service a rendu la situation très compliquée. La situation est suivie attentivement par l'équipe de Direction, qui regrette que les agents estiment qu'elle ne s'en préoccupe pas.

En matière de personnel, l'agent détaché du SIP de Châteauroux devrait poursuivre sa mission au SDIF.

Les réponses aux demandes de renseignements des géomètres et des notaires représentent un tiers de l'activité du SDIF. La signature d'une convention avec l'Ordre des Géomètres, afin de faire scanner par leurs soins des documents cadastraux avant le 31 décembre 2022, devrait alléger considérablement leurs tâches. Le prestataire chargé du scannage devra néanmoins être assisté par les agents du SDIF pour la mise à disposition des documents.

Au 1^{er} septembre 2023, un agent de la DDT devrait rejoindre le SDIF pour gérer la taxe d'urbanisme. Il est à noter que le SDIF ne récupérera pas le stock.

- Interphone du CDFiP de Châteauroux : il a été demandé que les coups de sonnette intempestifs des usagers se présentant en-dehors des heures de réception aboutissent à la banque d'accueil, et soient traités par l'agent présent.

- Mouvement local de mutation : Les CAPL étant supprimées, la Direction rappelle qu'aucune information des représentants du personnel n'est prévue. Malgré tout, des audiences peuvent être demandées, ce que n'avait pas manqué de faire FO-DGFIP 36 pour évoquer les dossiers des personnes qui nous avaient contactés.

- Elections professionnelles : A ce jour, et malgré la date qui avance à grands pas, la note DGFIP n'est toujours pas sortie, alors que les modalités de scrutin ont encore changé. La Direction Générale aurait-elle intérêt à ce que ces élections soient un échec ?

Ne leur donnez pas raison ; élire vos représentants est important, tant en local qu'en national.

La réunion s'est terminée à 18h00.

Un nouveau CTL sera convoqué le mardi 22 juin pour revoter sur les points ayant fait l'objet d'un vote « contre » à l'unanimité.

Dans cette optique, faites-nous parvenir vos questions rapidement, afin que nous les évoquions à cette occasion.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre

Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre

Huissier

10 rue Albert 1^{er}

36019 CHATEAUROUX CEDEX

02 54 60 27 11

Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/036/>